



FOREVER™

PLAN DE FORMATIONS

Fiscales, Sociales et Comptables



TABLE DES MATIÈRES

DEVENIR INDÉPENDANT	2
PRENDRE EN MAIN SA FORMATION	2
<i>Ordonnez votre formation</i>	2
<i>Support de formation</i>	2
Support écrit — Procédures rédigées	2
Support visuel et oral — Webinaire	2
Support mobile — FLP Mobile	2
VOS CONTACTS	3
<i>Votre manager / votre parrain</i>	3
<i>Comptabilité FBO</i>	3
LES DIFFÉRENTES FORMATIONS PROPOSÉES	3
PROCÉDURES DE NIVEAU 1	3
01. <i>L'environnement légal du VDI, les bases</i>	3
02. <i>Déclaration d'Activité du VDI (POi)</i>	3
03. <i>Déclaration Complémentaire de Revenus (VDI)</i>	4
PROCÉDURES DE NIVEAU 2	4
04. <i>Cotisation Foncière des Entreprises (VDI)</i>	4
09. <i>Les seuils du statut VDI</i>	4
14. <i>La comptabilité du VDI</i>	4
PROCÉDURE DE NIVEAU 3	4
05. <i>Calcul des Charges Sociales (VDI)</i>	4
06. <i>Ouvertures des droits sociaux (VDI)</i>	4
07. <i>Déclarer sa marge réelle (VDI)</i>	5
08. <i>Déclarer ses frais professionnels (VDI)</i>	5
PROCÉDURES POUR TOUS LES FBO	5
10. <i>Cumul VDI avec une allocation de Pôle Emploi ou de la CAF</i>	5
11. <i>Application FLP Mobile — QCM, l'environnement légal du VDI</i>	5
12. <i>Application FLP Mobile — Gérer mes ventes</i>	5
13. <i>Application FLP Mobile — Ma compta VDI</i>	5
15. <i>Quelques règles de Cumul avec le statut VDI</i>	5
16. <i>Enregistrement en microentreprise ou en société</i>	5

L'objectif de ce document est d'orienter les FBO dans leurs formations en tant que Vendeur à Domicile Indépendant (VDI) sur les parties fiscales, sociales et comptables.

Pour bien démarrer, le FBO commence par les bases, puis développe chaque point de manière plus détaillée en allant dans le cœur du sujet. Ce guide vous permet de choisir en fonction de vos connaissances et de vos besoins les procédures qui vous conviennent.

DEVENIR INDÉPENDANT

Vous êtes seul responsable de votre fiscalité, de votre social et de votre comptabilité en devenant indépendant. Le Statut VDI présente très peu de contraintes administratives. Nous avons mis en place tout un programme de formations pour que nos FBO apprennent à devenir autonomes.

PRENDRE EN MAIN SA FORMATION

Lorsque vous débutez l'activité Forever, vous prenez dans 90 % des cas le statut VDI. Par conséquent, que vous soyez nouveau FBO ou non, les règles fiscales, sociales et comptables doivent être acquises. Ce guide vous permettra de connaître les procédures prioritaires et le niveau de formation requis.

ORDONNEZ VOTRE FORMATION

Inutile de vous lancer dans toutes les formations en même temps. Elles sont nombreuses et demandent pour certaines un niveau de compétence plus élevé.

Débutez par les bases, puis d'aller crescendo. En démarrant avec de bonnes connaissances, vous avancerez plus sereinement sur les points les plus complexes.

Dans la seconde partie de ce guide, vous retrouvez la liste des procédures et des webinaires réalisés à votre attention et présente sur votre profil FBO.

SUPPORT DE FORMATION

Nous rappelons qu'avec Forever vous travaillez en équipe alors n'oubliez pas d'interroger votre Manager ou votre parrain.

Forever met à votre disposition plusieurs supports de formation :

SUPPORT ECRIT — PROCEDURES REDIGÉES

Des procédures complètes mettent en avant différents sujets fiscaux, sociaux ou comptables. Ces procédures sont rédigées dans le but de vous épauler dans votre formation personnelle.

Pour retrouver votre documentation sur votre profil FBO, cliquez sur : **Outils / Outils Téléchargeables / Outils Business (Partie Fiscalité)**.

SUPPORT VISUEL ET ORAL — WEBINAIRES

Forever vous permet de suivre des formations fiscales, sociales et comptables gratuitement. Vous pouvez vous y inscrire à tout moment.

Au cours d'une séance de 30 à 45 minutes, nous présentons oralement un sujet avec comme support visuel un PowerPoint détaillé. Afin de vous préparer à cette formation, nous vous invitons à prendre la procédure écrite du même nom. Le PowerPoint des Webinaires propose le même plan que la procédure écrite pour permettre aux FBO de mieux les assimiler.

SUPPORT MOBILE — FLP MOBILE

Dans votre quotidien, vous pouvez être amené à vous interroger sur un point fiscal ou social particulier. En quelques clics, dans votre application **FLP Mobile**, votre réponse est à portée de main.

Pour cela, cliquez sur le module **FAQ — Env. Légal** présent dans l'application **FLP Mobile** et choisissez la question ou le sujet souhaité. En moins de deux minutes, vous pouvez retrouver votre réponse sans perdre de temps. Ensuite, pour développer vos connaissances, vous pouvez toujours consulter les procédures écrites et les Webinaires dont vous avez besoin pour parfaire votre savoir.

VOS CONTACTS

Parfois, les éléments mis à votre disposition ne permettent pas de répondre à toutes vos questions.

VOTRE MANAGER / VOTRE PARRAIN

Ayez le bon réflexe, contactez votre Manager ou votre Parrain lorsque vous vous posez des questions. Votre équipe a pour objectif de bien vous former afin que vous puissiez à votre tour guider correctement la vôtre.

COMPTABILITE FBO

Lorsque votre Manager n'a pas la solution à votre problématique fiscale, sociale ou comptable, il peut effectuer une demande auprès du service Comptabilité FBO par mail : compta.france@foreverliving.fr. Ce mail permet aux membres du service Comptabilité FBO de répondre à votre ou vos interrogation(s).

LES DIFFÉRENTES FORMATIONS PROPOSÉES

Nous avons réalisé un large choix de procédures afin de couvrir le maximum de questions fiscales, sociales ou comptables.

Ce plan de Formation vous permettra découvrir l'ensemble de nos procédures fiscales, sociales et comptables, et de connaître le niveau de formation nécessaire pour les assimiler.

Niveau de compétence :

- **Niveau 1** : procédures de base à l'attention de tous les FBO.
- **Niveau 2** : procédures fiscales et comptables à suivre lorsque les procédures de niveau 1 sont acquises.
- **Niveau 3** : procédures sociales à suivre lorsque les procédures de niveau 1 et 2 sont acquises.
- **Tous les FBO** : procédures complémentaires à consulter en fonction de vos besoins.

PROCÉDURES DE NIVEAU 1

Voici les 3 procédures que tous les FBO doivent connaître lorsqu'ils débutent et développent l'activité sous le statut de VDI.

01. L'ENVIRONNEMENT LEGAL DU VDI, LES BASES

Rapidement, cette procédure présente les points-clés à connaître sur le statut de Vendeur à Domicile Indépendant (VDI).

Chaque point est résumé au plus simple afin de découvrir succinctement le statut VDI dans son ensemble :

- Points essentiels
- Notion de mixité
- Les avantages
- Support de Formations fiscales, sociales et comptables

Lorsque vous parrainez un nouveau FBO, cette procédure lui permettra de démarrer sa formation fiscale, sociale et comptable dans les meilleures conditions.

02. DECLARATION D'ACTIVITE DU VDI (POI)

Lorsqu'un nouveau FBO signe un agrément de distribution, il doit effectuer une déclaration d'activité auprès du Centre de Formalité des Entreprises (CFE) de l'URSSAF. Une procédure complète vous permettra de réaliser cette procédure sereinement :

- Définition de cette déclaration
- Comment réaliser cette procédure
- Cas particulier

C'est l'unique démarche administrative que doit réaliser un FBO pour prendre le statut de VDI.

03. DECLARATION COMPLEMENTAIRE DE REVENUS (VDI)

Le VDI déclare annuellement ses revenus auprès de son centre des impôts. Au cours de cette procédure, nous développons les points suivants :

- Environnement Fiscal du VDI
- Définir les chiffres à déclarer
- Retrouver ses revenus annuels
- Compléter sa déclaration

Annuellement, le VDI a l'obligation légale de déclarer ses revenus tirés de la vente directe.

PROCÉDURES DE NIVEAU 2

Lorsque les FBO ont parfaitement compris les procédures de niveau 1, ils peuvent découvrir celles de niveau 2.

04. COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (VDI)

Les VDI sont exonérés de CFE si leur revenu brut annuel est inférieur à 16,5 % du plafond annuel de la Sécurité Sociale (art. 1457 du CGI). Nous avons réalisé cette procédure afin de vous permettre de mieux assimiler cette taxe en développant les points suivants :

- Définir cette taxe
- Conditions d'exonération
- Cas particulier
- Comment réaliser une réclamation ?
- Création d'un profil professionnel

09. LES SEUILS DU STATUT VDI

Lorsque le VDI développe bien son activité, il est susceptible de dépasser les seuils et d'être dans l'obligation de réaliser son changement de statut fiscal. Au cours de cette procédure, nous vous permettons de découvrir les éléments suivants :

- Définition des seuils
- Obligations du VDI
- Cas Pratique
- Sites à connaître

Les seuils fiscaux du statut VDI ne doivent pas être confondu avec les seuils imposés par la société dans le cadre de sa réglementation interne.

14. LA COMPTABILITE DU VDI

Le VDI n'a pas à tenir une véritable comptabilité.

Toutefois, le VDI doit connaître un minimum de vocabulaire comptable et cette procédure lui permet de l'acquérir.

PROCÉDURE DE NIVEAU 3

Vous voici dans le dernier niveau de formation sur le statut VDI que vous pouvez acquérir après les niveaux 1 et 2. Ce niveau développe plus particulièrement la partie sociale du statut VDI.

05. CALCUL DES CHARGES SOCIALES (VDI)

Le VDI est rattaché au régime général de la sécurité sociale et à travers une synthèse explicative du calcul, vous allez découvrir comment Forever détermine le montant de vos charges sociales.

06. OUVERTURES DES DROITS SOCIAUX (VDI)

À l'aide d'exemples, nous allons étudier les droits sociaux du VDI : les indemnités journalières et les trimestres de retraite.

07. DECLARER SA MARGE REELLE (VDI)

Forever effectue mensuellement pour les VDI un calcul théorique de leurs marges. Ce calcul ne correspond pas toujours à la réalité du VDI. Par conséquent, au cours de cette procédure, nous rappelons aux VDI qu'ils ont la possibilité de déclarer leur marge réelle avec justificatif.

08. DECLARER SES FRAIS PROFESSIONNELS (VDI)

Dans le cadre du calcul de leurs charges sociales, les VDI profitent d'un abattement forfaitaire de 10 % pour frais professionnels, sauf s'ils sont en assiette réelle. Cette procédure est destinée uniquement aux VDI en assiette réelle de cotisations sociales et souhaitant déclarer leurs frais professionnels.

PROCÉDURES POUR TOUS LES FBO

Les procédures suivantes sont destinées à des cas particuliers. En fonction, de leurs besoins, les FBO peuvent en prendre connaissance.

10. CUMUL VDI AVEC UNE ALLOCATION DE POLE EMPLOI OU DE LA CAF

Les rémunérations tirées de l'activité de VDI sont cumulables avec les sommes versées par l'administration (CAF et Pôle Emploi) sous certaines conditions :

- Différentes règles de cumul
- Les demandes de l'administration
- Relevé de commissions

11. APPLICATION FLP MOBILE — QCM, L'ENVIRONNEMENT LEGAL DU VDI

Cette procédure a pour but de vous faire comprendre l'utilisation du module **FAQ — Env. Légal** de l'application **FLP Mobile**.

12. APPLICATION FLP MOBILE — GERER MES VENTES

Cette procédure a pour but de vous faire comprendre l'utilisation du module **Gérer mes ventes** de l'application **FLP Mobile**.

13. APPLICATION FLP MOBILE — MA COMPTA VDI

Cette procédure a pour but de vous faire comprendre l'utilisation du module **Ma Compta VDI** de l'application **FLP Mobile**.

15. QUELQUES REGLES DE CUMUL AVEC LE STATUT VDI

Lorsque vous parrainez un nouveau FBO, sa situation personnelle est susceptible d'entrer en conflit avec le statut VDI. Cette procédure permet de découvrir les cas les plus courants.

16. ENREGISTREMENT EN MICROENTREPRISE OU EN SOCIETE

Lorsque vous souhaitez travailler avec Forever sous un statut fiscal autre que VDI, vous devez suivre cette procédure.